

Sekretariat SGB - Secrétariat de l'USS

15. Umsetzung der ILO-Empfehlungen (Kündigungsschutz für GewerkschafterInnen Mise en œuvre des recommandations de l'OIT (protection des syndicalistes contre le licenciement)

PAUL RECHSTEINER: Wir sind eingeladen zu einem Gespräch mit dem SECO am 12. Juni, von dem wir allerdings nicht zu viel erwarten dürfen, weil die Arbeitgeber beim Kündigungsschutz eine Totalblockade signalisieren. Das Papier stellt dar, wie sich das Dossier weiter entwickelt hat und welches die möglichen Pisten wären, so die politischen Voraussetzungen dafür gegeben sind.

CHRISTINA STOLL, SIT: La plainte à l'OIT démontre la réalité des conséquences très graves de l'engagement syndical encore aujourd'hui en Suisse. Beaucoup de gens en Suisse ont l'impression que la liberté syndicale est acquise et que cela ne pose aucun problème d'être délégué syndical sur son lieu de travail. La plainte nous donne l'opportunité de marteler le fait que les salariés qui s'engagent sur les lieux de travail s'exposent aujourd'hui encore à des conséquences extrêmement graves. Deuxièmement, la plainte ouvre la fenêtre sur un débat dans le but de renforcer la protection contre le licenciement. Évidemment, la résistance patronale et administrative contre toute amélioration de la protection contre le licenciement est extrêmement forte. Toutefois, nous aurions une demande du côté du SIT : est-il imaginable que cette campagne s'inscrive dans une campagne plus large pour une protection contre les licenciement améliorée ? On ne rêve pas d'une protection économique, car elle n'est pas faisable, mais autour de la question de la santé au travail, le fait que les salariés se fassent systématiquement licencier après le retour du congé-maladie, est-ce qu'il serait envisageable d'inscrire cela dans une thématique plus large.

CLAUDE REYMOMD, CGAS: S'agissant de la plainte auprès de l'OIT, paragraphe 3 du chiffre 5 «on pourrait envisager l'amélioration de la protection contre les licenciements des représentant(e)s élus du personnel. Dans ce cas, l'extension de la protection protégerait surtout leur mandat. Il faudrait assimiler les délégué(e)s syndicaux (« personnes de confiance ») faux représentant(e)s élus. Notre but est d'obtenir une protection temporelle pendant le mandat.», je demande qu'on ne se limite pas à protéger pendant l'exercice d'un mandat électif celles et ceux qui l'assument, mais également APRES qu'elles/ils aient renoncé à leur rôle de représentant(e)s.

A la dernière assemblée des délégués, vous avez eu la possibilité d'exprimer votre soutien concernant Didier Burkhardt, délégué syndical élu au conseil d'administration des Transports publics genevois. Mon amendement est ainsi libellé : « Après l'exercice d'un mandat, une décision de licenciement d'un élu ou délégué syndical ne devrait développer ses effets que pour autant que les travailleurs qui l'eussent élu (précédemment) ne frappent pas cette décision de leur contestation. » Ce droit de veto octroyé aux salarié(e)s serait plus judicieux que n'importe laquelle des décisions de justice, renforcerait considérablement la délégation de pouvoir et la responsabilité des syndicalistes. Par ailleurs, la Direction des TPG, en réaction à l'excellent article de Paul Rechsteiner publié par l'Événement syndical, lui a offert une rencontre pour le convaincre de ses bonnes raisons de licencier notre camarade. Comme il n'y a aucun représentant du SEV à ce comité de l'USS, pendant la pause j'ai prié par téléphone notre vice-président Christian Fankhauser d'activer les «chefs» du SEV pour qu'ils conversent avec notre président USS en faveur de la définition d'une ambassade auprès des TPG pour que la rencontre se produise au plus tôt. Je suis convaincu qu'il faut donner suite à cette invitation par une rencontre de délégations, parce que le mouvement syndical a tout intérêt à pouvoir faire état de cette rencontre, et surtout pour expliquer de vive voix à la Direction des TPG qu'il conviendrait d'éviter le dépôt d'une nouvelle plainte contre un employeur dont l'essentiel de l'activité économique se déroule autour des territoires accueillant le siège de l'Organisation internationale du Travail. Notre délégation ne devrait mettre aucun préalable à cette rencontre, mais elle devrait avoir dans sa poche une proposition de sortie de crise convenable, ou tout au moins suspensive, comme par exemple, dans la mesure où l'ensemble des collaborateurs du Service Technique ont signé une pétition interne qui se conclut par «Nous cons-

tatons, dénonçons et refusons ces méthodes qui pourrissent les rapports entre les salariés et les cadres directs », amener la Direction à considérer que si un examen indépendant des éléments constitutifs de la mesure disciplinaire qu'elle rédigea se conclut par une critique négative de « ces méthodes », le licenciement s'en trouvera annulé automatiquement. Encore faudra-t-il se mettre d'accord sur l'équipe des « examinateurs »... Mais on pourrait suggérer aussi que jusqu'à leur nomination par consentement mutuel des parties (TPG + SEV) et jusqu'à la fin des délibérations, Didier soit réaffecté aux tâches qu'il assumait avant d'en être libéré.

PAUL RECHSTEINER: Ich antworte zuerst auf die ILO-Klage. Der Bundesrat muss irgendwann Position beziehen über die verschiedenen Möglichkeiten, die es gibt. Er kann sagen:

1. Die ILO hat nicht recht
2. Weiterzug an internationale Instanzen
3. Lösung finden

Bundesrat und Verwaltung hatten es am liebsten, wenn der SGB seine Klage zurückziehen würde, was er aber nicht machen wird. Wir werden in einigen Monaten das Resultat sehen und dann wird eine Kampagne überlegt werden müssen, die eine grössere Breite erzielt. Es kann durchaus sein, dass beim nächsten Zyklus die flankierenden Massnahmen miteinbezogen werden können.

Im Bezug auf Didier Burkhard werden wir mit dem SEV schauen, welche konkreten Schritte angezeigt sind. Wir haben tatsächlich einen Brief erhalten von der Direktion, die uns die Situation erläutern möchte. Der SGB wird in Absprache mit der zuständigen Gewerkschaft in geeigneter Form antworten.

CLAUDE REYMOND, CGAS: Du point de vue du rôle du syndicat, on doit jouer notre rôle et une intervention du président des syndicats USS directement auprès de l'employeur est beaucoup plus significative pour nous syndicalistes qu'un blâme d'élus à l'encontre d'un autre, fussent-ils de notre «camp».

./././ Zur Kenntnis genommen. / Le Comité prend connaissance de ces informations.

16. Finanzierung familienergänzende Kinderbetreuung - Vereinbarkeit von Beruf und Familie für Arbeitnehmende

Financement de l'accueil extrafamilial des enfants – Compatibilité entre famille et profession pour les personnes exerçant une activité lucrative

NATALIE IMBODEN: In den letzten 15 Jahren hat sich strukturell sehr verändert, indem Frauen mit Kindern heute zu drei Vierteln berufstätig sind. Hier hat sich die gesellschaftliche Realität und die Arbeitswelt verändert und wir sind noch auf der Suche nach gewerkschaftlichen Antworten. Das Thema ist sehr komplex und deshalb auch der Klammerbegriff, der darauf hinweist, dass es um Zeit, um Geld und um Infrastruktur geht. Bei der Frage des Geldes geht es um unsere Kernkompetenz, nämlich die Lohnfrage. Bei der Steuerpolitik werden wir noch vertieft Diskussionen führen. Dann gibt es noch Bereich Infrastrukturen, d.h. Kinderkrippen, Tagesschulen usw. Aus diesem Grunde sind ein Teil des Papiers der Infrastruktur und ein anderer Teil den Arbeitszeiten gewidmet. Die gesetzlichen Vorschriften bei den Arbeitszeiten sind unzureichend. Es geht daher auch der Appell an die Verbände uns mitzuteilen, wo gesamtarbeitsvertragliche Verbesserungen möglich sind. Kinderbetreuungseinrichtungen: Diese an sich öffentliche Aufgabe ist ungenügend gelöst. In Deutschland haben sich Bund und Länder geeinigt und einen Ausbau der Infrastrukturen für Kinder beschlossen. In der Schweiz gibt es einen massiven Nachholbedarf (es gibt ca. 50'000 Plätze). Im internationalen Vergleich wird in der Schweiz wenig Geld ausgegeben für ergänzende Kinderbetreuungsstrukturen. Eine Verdoppelung des Angebots käme auf 1 Mrd. Fr. zu stehen. Wir haben am SGB-Kongress gesagt, dass die Kinderbetreuung flächendeckend ausgebaut werden und kostenlos sein sollte. Aus diesem Grunde stellen wir den Antrag, dass diese Fragen vertieft analysiert werden und dass die Finanzierungsfrage näher untersucht wird. Diese Frage wird auch auf politi-